

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOCCO BP 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)	1
Récépissé de déclarations d'associations.....	13
Avis de perte de titres fonciers	14

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, aux présentes immatriculations, es amins du conservateur sousigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Tsévié, Lomé, Aného, Kpalimé, Kara, Sokodé et Agou.

Suivant réquisition, n° 19.851 déposée le 6/11/98, M. HALAOUI Momboza, profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 21 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord, à l'est par deux rues en projet de 20 m, au sud par la ligne de haute tension et à l'ouest par le lot n° 122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20045 déposée le 02-03-99 M. SASSOU Messan Bertin, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 10 ca situé à Aképé connu sous le nom de Dzogbépémé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ZAGLAN Koffitsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20046 déposée le 02-03-99 Mme BOCCOVI Kayi Sarah née ATAYI, profession de ménagère, demeurant à Bè, Pa de SOUZA et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 01 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot N° 164, au sud par une rue en projet de 20 m, à l'est par les lots N° 165 bis et 166 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20047 déposée le 03-03-99 M. Esseïn KWAWO Oscar, profession d'inspecteur des douanes, demeurant à Amoutivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 58 ca situé à Lomé Kpogan connu sous le nom de Yovo-Kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la Collectivité Yovo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20048 déposée le 03-03-99 M. Esseïn KWAWO Oscar, profession d'inspecteur des douanes, demeurant à Amoutivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 18 ca situé à Baguida Plantation connu sous le nom de Agodéké et borné au nord par la propriété LAWSON Koudaho Sémékpa, au sud par la propriété Anani Abui, à l'est et à l'ouest par la propriété Davon Kouma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20049 déposée le 03-03-99 M. KATO B. Yawovi et Mme KATO Latré Ayéma, profession de chef d'Escalade et professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 08 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le

de nom de Hédranawoé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot 149, à l'est par une rue nom dénommée de 20 m et à l'ouest par les lots 164 et 148.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20050 déposée le 03-03-99 M. LAWSON Hellu-Laté Aho Mawussé, profession d'attaché d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 39 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Hédranawoé et borné au nord par le lot 150, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot 148.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20051 déposée le 03-03-99 M. TETEGAN BENISSAN Akouété, profession d'infirmier d'Etat, demeurant à Aklakou et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agbavi connu sous le nom de Afidégnigban et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Mensah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20052 déposée le 03-03-99 M. ABBEY Maté G. Richard, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 05 a 52 ca situé à Agou-Gadzéfé connu sous le nom de Zora et borné au nord par la route de Kpalimé-Lomé, au sud par la propriété Kodjo Dzodzobu et Eblé Egbé, à l'est par la propriété Follikpo Koffi et à l'ouest par la propriété Govira KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20053 déposée le 03-03-99 M. GALO Yawo Kouma, profession de tôlier-soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 2 a 25 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 757, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 761.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20054 déposée le 03-03-99 M. ETEY Daté Martin, profession de douanier retraité, demeurant à Bè-Kpota et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca situé à Lomé connu sous le nom de Dénuiwuimé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots 17 et 18, à l'est par le lot 16 et à l'ouest par le lot 15

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20055 déposée le 04-03-99 la Veuve Messikommer née BEBEWOU Ayaba Angèle, profession de commerçante, demeurant à Nukafu et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 18 ca situé à Lomé connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 24 m, au sud par les lots n° 33 bis et 34 bis, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20056 déposée le 05-03-99 M. DZONOUKOU Yao Edem, profession de juriste, demeurant à Lomé Résidence du Bénin et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une con-

tenance totale de 06 a 17 ca 02 situé à Kpalimé connu sous le nom de Kpéta et borné au nord par le lot n°29, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par le lot de n° 32

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20057 déposée le 05-03-99 Mme Akouvi Agnès JOHNSON, profession d'agent de banque, demeurant à Lomé Résidence du Bénin et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 93 ca situé à Lomé Sanguéra Sagnrako connu sous le nom de Dalamé et borné au nord par la propriété Yawo HALO et la collectivité FOSSOU, au sud à l'est et à l'ouest par la propriété Yawo HALO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20058 déposée le 05-03-99 M. ADODO Dahoue Kokou, profession de revendeur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1546, à l'est par le lot n° 1548 et à l'ouest par les lots n°s 1543 et 1544.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20059 déposée le 08-03-99 M. ALIPUI Akakpessa Ayawo Biova, profession d'agent de banque demeurant à Amoutivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 18 ca situé à Baguida connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 297, à l'est par les lots n°s 300 et 3001 et à l'ouest par le lot n° 296.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20060 déposée le 08-03-99 Mme NOUTCHET Ayaovi Déla, profession de revendeuse demeurant à Lomé-Béniglato et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 92 ca situé à Aného Kpogan connu sous le nom de Agbétsiko et borné au nord par la propriété Noutchet Komla, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Koudéka

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20061 déposée le 08-03-99 M. ADAM Abdouraman, profession de directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 52 ca 96 situé à Lomé connu sous le nom d'Akodésséwa et borné au nord par le lot n° 96, au sud par la propriété n° 92 T.F. 7896 RT, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par les lots n° 94-91.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20062 déposée le 09-03-99 Mme Kodzo Améyovi, profession d'infirmière d'Etat demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 95 ca situé à Lomé Nudo-kopé connu sous le nom de rives du Zio et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20063 déposée le 10-03-99 M. AMADOU Mashoud, profession d'inspecteur Central du Trésor demeurant à Agoényivé Anomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier

d'une contenance totale de 06 a 65 ca situé à Lomé connu sous le nom de Zone Centrale E₂ et borné au nord par le lot n° 686, au sud par le lot n° 690 à l'est par la voie rapide de 50 m et à l'ouest par le lot n° 687.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20064 déposée le 10-03-99 M. Hounou Ayi Akakpo, profession de frigoriste demeurant à Aflao Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 88 ca situé à Aflao Adidogomé connu sous le nom de Wognomé et borné au nord par le lot n° 157, au sud par la route de Wonyomé de 28 m à l'est par le lot n° 164 m et à l'ouest par les lots n° 159 et 166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20065 déposée le 10-08-99 Mme ADJATI Amevi Agossi épouse Akakpo, profession de technicienne supérieure demeurant à Bè-Kpota et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 49 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot 524 bis, au sud par le lot 522 bis, à l'est par le lot 523 A et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme ADJAVON Dédé épouse NAMESSI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20066 déposée le 12-03-99 M. TCHALLA Tommadja, profession d'inspecteur des impôts demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 94 ca situé à Pya connu sous le nom de Lao-Kagnala et borné au nord par la propriété Ali Tchessi, au sud par la propriété Baka à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par la collectivité Ahong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20067 déposée le 12-03-99 M. Kifalang Toyi B., profession de Maire de la ville de Kara demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè SITE 1 et borné au nord par le lot n° 332, au sud par le lot n° 328 à l'est par le lot n° 330 et à l'ouest par la route Kara-Lama Kolidè de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20068 déposée le 12-03-99 M. Kifalang Toyi B., profession de Maire de la ville de Kara demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 24 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè SITE 1 et borné au nord par le lot n° 247, au sud par le lot n° 249 à l'est par les lots n° 251 et 250 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20069 déposée le 12-03-99 M. Kifalang Toyi B., profession de Maire de la ville de Kara demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34 a 86 ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par les lots n° 1245 - 1248 - 1250, au sud par une rue de 14 m à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par le lot n° 1243.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20070 déposée le 12-03-99 M. ASSOTI Mèba Bilakiani, profession d'agent social, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 80 ca 90

situé à Kara connu sous le nom Tomdè et borné au nord et à l'est par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 8 et à l'ouest par le lot n° 5 propriété de M. KELEOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20071 déposée le 12-03-99 M. TONOU Dokoe, profession d'ingénieur des mines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca situé à Baguida connu sous le nom zone d'extension n° 2 et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20072 déposée le 12-03-99 Mme WILSON Adjoko Vignon, profession d'agent commercial Air Afrique, demeurant à Bè et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 544, à l'est par le lot 545 et à l'ouest par le lot 543.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20073 déposée le 12-03-99 M. TCHIAKPE Fernand, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 15 ca situé à Lomé connu sous le nom Bè-Kponou et borné au nord par le Bd de l'Oti, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par le lot 21 et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20074 déposée le 15-03-99 M. ABALO Abotchi Essolakina, profession d'inspecteur des douanes en retraite, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 49 ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété ALPHA du TF 23190 RT, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par la propriété El Hadj ALIDOU et à l'ouest par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20075 déposée le 15-03-99 M. BEGUEDOU Atani profession d'acheteur des produits, demeurant et domicilié à Lomé-Agoényivé Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 39 ca situé à Kara connu sous le nom de Kara-sud et borné au nord par une rue non dénommée de 18 m, au sud par le lot 1, à l'est par le lot 2 et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20076 déposée le 15-03-99 M. BEGUEDOU Atani profession d'acheteur des produits demeurant et domicilié à Lomé-Agoényivé Cacaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Kara connu sous le nom de Kara-sud et borné au nord par la propriété BEGUEDOU, au sud par la route nationale n° 1 à l'est par la propriété BEGUEDOU et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20077 déposée le 15-03-99 M. KEGOU Kodjo profession de peintre bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Hounvémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 70 a 10 ca situé à Tsévié Bolougan connu sous le nom de YEVE et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la propriété ADEDZE Danwouso et au Sud par la propriété TAMEKLO Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20078 déposée le 15-03-99 M. TCHALIM T. Mézébaï, profession de surveillant de division des mines carrière, demeurant et domicilié à Lomé Attiégo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 21 ca situé à Lomé Attiégo connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord par le lot 1009, au sud par le lot 1005, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot 1007.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20079 déposée le 15-03-99 M. KEGOU Kodjo, profession de peintre bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Hounvémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 33 a 48 ca situé à Tsévié Bolou-Kpéta connu sous le nom de Lomgbéno et borné au nord par la propriété AGAH Eklou, au sud par la collectivité AMIDJIN Koffi, à l'est par la route de Lomgbéno et à l'ouest par la collectivité AMIDJIN Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20080 déposée le 16-03-99 M. ALIPUI Komi Joseph, profession de comptable, demeurant à Aflao et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 89 ca situé à Aflao connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la collectivité AGBOGAN, au sud par la collectivité AGBOGAN, à l'est par la collectivité DOMETOAWOU et à l'ouest par la collectivité AGBOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20081 déposée le 16-03-99 M. ALIPUI Komi Joseph, profession de comptable, demeurant à Aflao et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 41 a 89 ca 94 situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la collectivité AKPEKE, au sud et à l'est par la propriété KPOTI Amouzou et à l'ouest par la collectivité BARASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20082 déposée le 16-03-99 M^e Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise mandataire de l'Association de la Renaissance du Patrimoine Islamique Comité du Continent Africain Représentée par M. OURO-GNAOI Agoro demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 48 a 64 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Nada et borné au nord par la rue de Nada de 20 m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Nada.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20083 déposée le 17-03-99 M. HANNANI Natani, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Atakpamé (Ogou), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 59 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le lot 470 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20084 déposée le 17-03-99 M. LEE Dae Hyung, profession de gérant de la société «Amina Togo SARL», domicilié à Lomé Bd de la Paix, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité sud-coréenne mandataire de la Société «AMINA Togo SARL» demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 32a 05 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de ALINKA et borné au nord par les collectivités ALI et XADJA, au sud par la propriété GATOR Sedoh, à l'est par la collectivité GATO Kodoli et à l'ouest par la collectivité APEDO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Sté «AMINA TOGO SARL» et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20085 déposée le 18-03-99 Mme ETSE Essie Akpé D. Georgette, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Tel-Aviv (Israël), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 10 ca situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 1647, au sud par le lot n° 1648, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par une rue non numérotée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20086 déposée le 19-03-99 M. KEZIE Abalo Michel, profession de juriste à OTP demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 17 ca situé à Kara Sud connu sous le nom de ENI et borné au nord à l'est par la collectivité LATRIKI, au sud par la collectivité Akawilou Latriki et à l'ouest par la collectivité Akawilou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20087 déposée le 22-03-99 M. GAKE Komivi, profession de chef comptable Texaco demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Soviépe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 80 a 71 ca situé à Mission-Tové-Kpala connu sous le nom de Kpogonouglé et borné au nord par la propriété ATTATY, au sud par la collectivité Logan, à l'est par les collectivités AGBAKOU et Logan et à l'ouest par les collectivités NOUVLO et FIOBOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20088 déposée le 22-03-99 M. GAKE Kossivi, profession de comptable à Texaco demeurant et domicilié Lomé-Aflao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75 a 80 ca situé à Lomé Sanguéra connu sous le nom de Afidégnigba Djigblé et borné au nord par les collectivités Avoussou et Eklou Houtossodji, au sud par la collectivité Avoussou, à l'est par les collectivités EZOUN et ADEMEKOU et à l'ouest par la collectivité Avoussou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20089 déposée le 22-03-99 Mgr. Philippe Fanoko KPODZRO, profession d'Archevêque de Lomé demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 41 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 5, au sud et à l'ouest par des rues en projet de 14 m. à l'est par les lots n° 4 et 2.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Archidiocèse de Lomé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20090 déposée le 22-03-99 M. ESSIOMLEY Koffi, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 63 ca situé à Lomé Sanguéra connu sous le nom de NAMEGBE et borné au nord, au sud et l'est par la collectivité AHIAHONOU SEBLE et à l'ouest par Ayissou AGBOBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20091 déposée le 23-03-99 M. AKAKPO Kouassi, profession de dessinateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Atiégo et borné au nord par le lot 802, au sud et l'ouest par des rues non dénommées de 20 m et 18 m et à l'est par la réquisition n° 16968

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KAMASSI PARIM et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20092 déposée le 17-03-99 M. KOMLAN Tomékpé KOTOR, profession de médecin demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé Afalo connu sous le nom de Avédji-Soviépé et borné au nord par les lots n° 596 et 594, au sud par les lots n° 592 et 590, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par les lots n° 593 et 591.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20093 déposée le 23-03-99 M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession d'inspecteur des douanes en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de lotissement Gendarmerie et borné au nord par une rue de 30 m non dénommée, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 231 et à l'ouest par le lot n° 229.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20094 déposée le 23-03-99 M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession d'inspecteur des douanes en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé-Agoényivé connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le titre foncier n° 20945 RT, au sud par le lot n° 1025, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1023.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20095 déposée le 23-03-99 M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession d'inspecteur des douanes en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise agissant pour son compte et celui de ses enfants : Abozisso Séraphine, Tatchosse Noellie, Leleng Léon, Behea Blandine, Anisso Modeste demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 68 ca situé à Lomé Tokoin connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 24, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot RT 17583 et à l'ouest par la collectivité Abuget Hula.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20096 déposée le 23-03-99 M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession d'inspecteur des douanes en retraite demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 1022, au sud par le lot n° 1026, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 1024.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BEGUEDOU Naka Martine épouse Bouwé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20097 déposée le 23-03-99 Mme Alli Abra née PALLA, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 495, au sud par le lot n° 499, à l'est par le lot n° 498 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Alli Mahakiyou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20098 déposée le 23-03-99 Mme ALLI Abra née PALLA, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non inter-

dite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 493, au sud par le lot n° 497 à l'ouest par une rue de 28 m et l'est le lot n° 496.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Alli Aklesso et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20099 déposée le 23-03-99 M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession d'inspecteur des douanes en retraite demeurant à Lomé Tokoin-Trésor et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 98 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au nord par les lots n° 555 et 556, au sud par le lot n° 558, à l'est par la rue de 30 m non dénommée et à l'ouest par la rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BOUWE Liémogamana et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20100 déposée le 23-03-99 M. BEGUEDOU Matchatom Blezzi, profession retraité demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Trésor, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 51 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la collectivité Kéméyo, au sud par une rue de 14 m, à l'est par la propriété BELEYI et à l'ouest par la collectivité LAKGNANG.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BEGUEDOU Naka Martine épouse Bouwé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20101 déposée le 23-03-99 M. J. Kodjo John-Kokou, profession d'Avocat au Barreau demeurant à Lomé Toaga Nyékonakpoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 00 a 37 ca situé à Agou connu sous

le nom de Fokpo et borné au nord par la communauté de Fokpo, au sud par M. AGBANAM Tcheou, à l'est par les domaines de la SONAPH et à l'ouest par M. TEYI LAWSON et Komi LOLONYO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20102 déposée le 24-03-99 Mme Nyamikou née Adjoh Abra Nizakuwani, profession de ménagère demeurant à Lomé Toaga Agbalépédogan et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 38 ca situé à Lomé- Bè connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le lot n° 300, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 302

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. NYAMIKOU Kossi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20103 déposée le 24-03-99 M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre demeurant à Bè-Kpota Dzifa et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 37 ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les Lots n° 197 bis 199, 202, 203 et 206, à l'est par le lot n° 205 bis et à l'ouest par les lots n° 196 bis et 197 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Kpowbie Ayénam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20104 déposée le 24-03-99 M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre demeurant à Bè-Kpota Dzifa et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 43 a 36 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au nord par les collectivités Gayizo Komlan et Atanou, au sud par la collectivité Afanou, à l'est

par Edoh Afanou et à l'ouest par la collectivité Afanou et les propriétés Ayawovi

Il déclare que ledit immeuble appartient à Kpowbié Ayénam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20105 déposée le 24-03-99 M. WOTOGAN Logossou, profession de géomètre demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 ha 41 a 72 ca situé à Kévé Assahoun connu sous le nom de Abandjanaken et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Danyo

Il déclare que ledit immeuble appartient à KPOWBIE Ayénam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20106 déposée le 24-03-99 M. de FANTI Kwessi Akuah, profession de décorateur staffeur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 38 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au nord, à l'est à l'ouest par la propriété de la collectivité AWOUDJA et sud par la propriété de Me KPLOWODO Awoudja

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20107 déposée le 24-03-99 M. de FANTI Kwessi Akuah, profession de décorateur staffeur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 96 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Ahonkpoe et borné au nord par la propriété de Fanti, au sud par la propriété Adukpo, à l'est par la propriété AGBODISSODE et à l'ouest par la propriété AZIALE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20108 déposée le 24-03-99 M. de FANTI Kwessi Akuah, profession de staffeur décora-

teur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 49 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au nord par la propriété TESSOU Koami, au sud par la propriété TESSOU Gligbé, à l'est par la propriété Douvon Kokou et à l'ouest par la propriété TESSOU Apedovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20109 déposée le 24-03-99 M. de FANTI Kwessi Akuah, profession staffeur décorateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51 a 27 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au nord par la collectivité ADUKPO AGBODISSODE, au sud par la propriété AZIALE, à l'est par la collectivité ADUKPO et à l'ouest par la collectivité HONDIGBE TESSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20110 déposée le 24-03-99 M. de FANTI Kwessi Akuah, profession staffeur décorateur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 81 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au nord par la propriété de FANTI Kwessi, au sud par la propriété ATTISSO Kouakli, à l'est par la propriété ATTISSO Kouakli et à l'ouest par la propriété ADUKPO Agbodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20112 déposée le 25-03-99 Mme AKUE-GOEH N'Bueke Djodjoé Kalé, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Djidjolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Lomé Aflao connu sous le

nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 730, à l'est par le lot n° 741 et à l'ouest par le lot n° 739.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20113 déposée le 26-03-99 M. KADARING Komi Batchabède, profession d'ingénieur génie chimique demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 02 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Adjougba et borné au nord par les lots n° 1123 et 1125, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1126 et à l'ouest par le lot 1122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20114 déposée le 26-03-99 M. KADARING Komi Batchabède, profession d'ingénieur génie chimique demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoényivé connu sous le nom de Adjougba et borné au nord par le lot n° 893, au sud par le lot n° 897, à l'est par le lot n° 896 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20115 déposée le 26-03-99 Mme Paulette Isabelle KIDJO, profession de directrice de société demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 84 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Soviépipé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 1225, à l'est par le lot n° 1225 et à l'ouest par le lot n° 1224.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20116 déposée le 29-03-99 M. KARABOU K. Potchoziou, profession de médecin demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 a 86 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Zone de Réinstallation Expropriés du FIR et borné au nord par le lot n° 599, à l'est par une rue non dénommée de 50 m, au sud par une rue de 30 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20117 déposée le 29-03-99 M. DOTSEY Kowotè Patrice, profession de conseiller juridique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 70 a 07 ca situé à Notsè connu sous le nom de Akakpo Kopé et borné au nord par la propriété Akakpo, au sud par la propriété Séhonou, à l'est par la propriété AMENYANOU et à l'ouest par la propriété DOTSEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20118 déposée le 29-03-99 M. DOTSEY Kowotè Patrice, profession juriste demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 97 a 79 ca situé à Notsè connu sous le nom de Akakpo Kopé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété AKAKPO et l'est par la propriété DOTSEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20119 déposée le 29-03-99 M. DOTSEY Kowotè Patrice, profession conseiller juridique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 19 a

25 ca situé à Tsévié Kolokopé connu sous le nom de Agbatowui et borné au nord par la propriété AMOUZOU Fuya, au sud par la propriété Sakaraka, à l'est par la propriété AJAVON Ama et Monta Kokouvi et à l'ouest par la route nationale n° 1 Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20120 déposée le 29-03-99 M. Messan Kouami Hounsinou, profession d'ingénieur génie civil demeurant et domicilié à Lomé Djidjilé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé connu sous le nom de Tokoin-Tanné et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le lot n° 7, à l'est par le lot n° 5 bis et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20121 déposée le 30-03-99 Mme Messah Novignon, profession d'employée à Togo Food demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 31 ca situé à Lomé Zanguéra connu sous le nom de Atiémié et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité AZIANCHI et à l'ouest par la propriété Sognon Kouassi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20122 déposée le 30-03-99 M. SOGNON Kouassi, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 22 ca situé à Lomé Zanguéra connu sous le nom de Atiémié et borné au nord, à l'est et l'ouest par la collectivité AZIANCHI et au sud par la collectivité Assou Tengué Agbenyefia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20123 déposée le 30-03-99 Mlle ATIKOSSIE Vé-Doh Déla Edem E.E, profession d'employée à la mairie demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 89 ca 77 situé à Lomé Afiao connu sous le nom de Adidogomé Téchi et borné au nord par la rue du côté sud du camp, au sud par la collectivité Alakpato, à l'est par la collectivité Agbodre Kayigbe et à l'ouest par la collectivité Agbodre.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20124 déposée le 30-03-99 Mme GANSE née da SILVA Benoite, profession de comptable demeurant à Lomé et domiciliée à Akodésséwa, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 a 44 ca situé à Lomé connu sous le nom de Baguida Dévégo et borné au nord par la propriété Médjago Adjaka, au sud et à l'est par la propriété Agbolo Adanlessossi et à l'ouest par la propriété AMEWOTO Afantsawo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20125 déposée le 30-03-99 M. KEZIE Abalo Michel, profession de juriste demeurant à Kpémé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 09 a 65 ca situé à Kpenzindè connu sous le nom de Abouda et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Awédéou, au sud par la route Kara-Kpenzindè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20126 déposée le 31-03-99 M. SEHO Dissou Toney, profession de directeur de société demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une conte-

nance totale de 5 a 87 ca situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de Casablanca et borné au nord et à l'ouest par une rue en projet de 14 m et 16 m, au sud par le lot n° 34 et à l'est par le lot n° 32.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière
P.O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION N° 1673/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : "Association des Entreprises Agréées au Statut de Zone Franche du Togo"

Siège : Lomé

Buts : L'Association des Entreprises Agréées au Statut de Zone Franche du Togo a pour buts :

- de grouper les entreprises agréées au statut de zone franche en vue de leur organisation, leur développement et leur promotion ;
- d'étudier, concevoir et proposer des solutions relatives aux questions économiques et sociales touchant les entreprises installées au Togo, ayant statut de Zone Franche ;
- de favoriser le développement économique de cette zone franche ;
- de constituer et gérer tous organismes que les autorités publiques rendraient obligatoires ou dont la nécessité serait admise par l'assemblée générale, et qui tendraient à organiser la profession des entreprises agréées au statut de zone franche ;
- défendre, par tous les moyens appropriés, les intérêts généraux des entreprises, ainsi que les intérêts particuliers de ses membres ;
- d'apporter un concours actif aux pouvoirs publics, en coordonnant les moyens d'action et les efforts de ses membres pour en retirer le rendement et les services les plus efficaces ;
- d'une façon générale, gérer, administrer, contrôler toute action et initiative ayant trait directement ou indirectement à la Zone Franche du Togo.

Lomé, le 25 novembre 1994

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Décentralisation

Kodjo SAGBO

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 9666 Vol : XLIX Folio 128 de la République togolaise appartenant à M. ADJAHO Razack, commerçant, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 429 inséré au Livre foncier du Territoire togolais, Vol. III, F° 27 appartenant à M. Godfried D. Tete, planteur demeurant et domicilié à Ahamansu (Ghana), de passage à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 24.102 de la République Togolaise, Vol. 121, F. 157, appartenant à M. Emmanuel AJAVON, demeurant à Lomé.

Pour Première Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 13609 RT Vol. L XIX, Fo 62 appartenant à M. ATAKLO Kwasi Mesa, Officier de Police au Commissariat Central demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 11268 RT, Vol LXII, Fo 124 appartenant à M. AGBEKO Yawo Etsi, administrateur civil au ministère de l'Economie et des Finances.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 2024 TT, Vol. XI, Fo 95 appartenant à la Collectivité familiale Josiah Bill au nombre de sept (7) personnes.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier de la République togolaise n° 2748 vol. XV Fo 23 appartenant à la dame Mama Paulina KPOTO demeurant et domiciliée à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier de la République togolaise n° 5939 vol. XXXI Fo 7 appartenant à M. JOHNSON Clarence demeurant et domicilié à Lomé.

Pour première insertion